REPUBLIQUE TUNISIENNE
PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT

ACADEMIE TUNISIENNE DES SCIENCES,
DES LETTRES ET DES ARTS
«BEIT AL-HIKMA»

الجمهورية التونسيّة
رئاسة الحكومة

المجمع التونسي للعلوم
والآداب والفنون
«بيت الحكمة»

Prix "Jeune Chercheur"

Règlement et conditions d'attribution du Prix

Article 1 Le Prix

L'Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts *Beit al Hikma* décide la création d'un **Prix "Jeune chercheur"** dans chacun des domaines des Sciences mathématiques, physiques et naturelles, des Sciences humaines et sociales, des Lettres, des Arts et des Sciences islamiques.
Le prix est destiné, à encourager et motiver les jeunes chercheurs et à favoriser le développement et la valorisation de la recherche

Le Prix "Jeune chercheur" de *Beit el Hikma* dont le montant est fixé à trois mille dinars (3.000 DT) vise à récompenser la production ou la publication par un jeune chercheur ou un jeune enseignant-chercheur d'une œuvre qui, dans le domaine des sciences et des sciences humaines et sociales, des belles-lettres et des arts, se distingue par sa grande qualité scientifique et par son haut niveau de maitrise des méthodes et techniques de la recherche scientifique ou, par la remarquable capacité créatrice et expressive de son auteur.

Article 2 Les modalités

Le Prix est attribué chaque année,
L'Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts *Beit al Hikma* assure la promotion du Prix, détermine son montant et le calendrier de son attribution.

Le Prix "Jeune chercheur" est remis lors de la cérémonie inaugurale de la nouvelle année académique durant laquelle les lauréats présenteront un court résumé des résultats de leur recherche.

Article 3 Le jury

Les membres du jury pour chaque discipline sont désignés tous les deux ans par le président de L'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts *Beit al Hikma* sur proposition du département de l'Académie qui couvre le domaine concerné.

Le jury est composé de 5 membres :

- Trois professeurs relevant de l'université tunisienne, dont au moins 1 membre de l'Académie

- Deux professeurs[1] externes aux universités tunisiennes

- La présidence du jury est assurée par un membre de l'Académie *Beit al Hikma*

1 Dans les domaines des lettres et des arts des notoriétés reconnues pour leurs compétences et n'ayant pas de grades universitaires peuvent faire partie du jury

- Un membre du jury ne peut participer au débat ni au vote sur les travaux d'un candidat avec lequel il aurait un quelconque lien

- Ne peuvent pas faire partie du jury les membres ayant participé au jury précédent.

- Le jury organise ses travaux et délibérations en toute indépendance

- Les membres du jury disposent chacun d'une voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Article 4 Les candidatures

Le Prix "Jeune chercheur" est attribué à tout chercheur (se) âgé(e) de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année d'attribution du Prix. Le candidat doit être de nationalité tunisienne ou d'une autre nationalité ayant mené ses recherches au sein d'une structure tunisienne La recherche doit:

- Relever du domaine scientifique concerné;
- Avoir un impact significatif dans le domaine considéré
- Avoir été menée au plus 8 années après la thèse.

- Les artistes auteurs d'œuvres originales théoriques et ou pratiques dans les différentes spécialités artistiques telles que le cinéma, le théâtre, la musique, les arts visuels et plastiques…, réalisées dans des structures de recherche ou en dehors de celles-ci peuvent également prétendre à ce Prix dans les mêmes conditions d'âge citées ci-dessus.
- Le candidat au Prix "Jeune chercheur" de l'Académie ne doit pas avoir déjà obtenu un prix pour le même dossier

Article 5 Les documents à fournir

Chaque candidat doit fournir les documents figurant sur la liste ci-dessous :

(1) Le formulaire d'inscription dûment daté et signé.
(2) Un curriculum vitae complet (2 pages au maximum)
(3) Une liste des principales publications, brevets, inventions, et/ou réalisations artistiques. (10 au maximum)
(4 Un exemplaire des publications, brevets, inventions, et/ou réalisations artistiques. les plus significatives (3 au maximum).
(5) Une lettre de présentation des travaux de recherche mettant en avant leurs points forts (5 pages au maximum).
(6) Une lettre de recommandation émanant d'une personnalité de la discipline du candidat (qui ne doit pas être son directeur de thèse).
(7) Un résumé de la thèse s'il y a lieu (3 pages maximum).

Ces documents sont fournis en ligne via le site web de l'Académie

Article 6

En s'inscrivant au Prix, le (la) candidat(e) s'engage à donner toute latitude à l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts *Beit al Hikma* de communiquer sur ses travaux de recherche.

Article 7

Le dépôt de candidature au Prix "Jeune chercheur" implique de la part du candidat l'acceptation du présent règlement (consultable sur le site Internet de l'Académie : www.beitalhima.tn).

Les candidatures doivent être reçues 6 mois avant l'attribution du Prix.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
ACADEMIE TUNISIENNE DES SCIENCES DES LETTRES ET DES ARTS BEIT EL HIKMA
CARTHAGE

Le président de l'Académie

Abdelmajid Charfi

Les documents à fournir

Le dossier devra comprendre les documents suivants :

(1) Le formulaire d'inscription dûment daté et signé.

(2) Un curriculum vitae complet (2 pages au maximum).

(3) Une liste des principales publications, brevets, inventions, et/ou des réalisations artistiques.(10 au maximum).

(4) Un exemplaire des publications, brevets, inventions, et/ou des réalisations artistiques.les plus significatives (3 au maximum).

(5) Une lettre de présentation des travaux de recherche mettant en avant leurs points forts (5 pages au maximum).

(6) Une lettre de recommandation d'une personnalité de la discipline du candidat (qui ne doit pas être son directeur de thèse).

(7) Un résumé de la thèse pour les candidats ayant soutenu une thèse (3 pages maximum).

Chaque dossier complet devra être envoyé avant le **31/03/2019,** à la fois :

- en **un exemplaire papier** par voie postale à l'adresse de BH indiquée ci-dessous,

- et en **un exemplaire électronique**, avec accusé de réception à : prixjeunechercheur@baitelhekma.nat.tn (**un seul fichier** au format **PDF** comprenant les documents requis dans l'ordre indiqué).

Formulaire d'inscription

Prix "Jeune chercheur"
Nom de la discipline……..

Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts
Beit al-Hikma

Candidat :

Nom, Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Fonction :

Organisme/laboratoire/entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Discipline :

Dans la recherche depuis :

Optionnel :

- Nombre total de publications, brevets, inventions, et/ou des réalisations artistiques :
- Nombre total de citations :
- H-index :
- Nombre total de brevets :
- Nombre de brevets ayant donné lieu à une licence :
- Distinctions :

Personnalité recommandant le/la candidat(e) :

Nom, Prénom :

Fonction :

Organisme/laboratoire/entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation inscrites dans le règlement du Prix Jeune Chercheur de l'Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts Beit al-Hikma, et je les accepte.

Je reconnais ne pas avoir déjà obtenu de Prix pour le même dossier soumis à l'Académie.

Fait à _____, le _____

"Lu et approuvé"

Signature du candidat